



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne

Ce **samedi 12 avril 2014** se sont réunis à 9 h00 les adhérents de l'ASAM en assemblée générale ordinaire à Valgorge sur convocation de Jean-Louis Testud président de l'ASAM.

L'Assemblée est présidée par Jean-Louis Testud.

Michel Seveyrac adjoint au maire de Valgorge souhaite la bienvenue aux participants.

Assistent à la réunion :

Bernard Bonin du Conseil général, ancien maire de Valgorge

Xavier Martin, directeur du CRPF Rhône-Alpes

Luc Bouvarel, directeur de Forêt Privée Française

André Charre, président des scieurs de l'Ardèche

Jean-Michel Préault, président de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Cévennes Ardéchoises

Frédérique Chazal, Jacques Dégenève et Jean-Baptiste Mey du CRPF

Vincent Garaud, expert forestier

Sont excusés :

Sabine Buis députée

Monique Létocart sous-préfète

Brigitte Velay, maire de Valgorge

Jean-Paul Manificier du conseil général

Philippe Dallard, président des entrepreneurs des travaux forestiers

Christophe Barbe du CRPF

François Chifflet du PNR

Michel Lauvergnat de la DDT de l'Ardèche

Ordre du jour

- rapport moral et technique ; activités 2013 et 2014
- rapport financier
- renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- interventions diverses

Première résolution : Rapport moral et technique

L'année 2013 est marquée par la démission d'Alain Féougier lors du CA du 22 avril 2013 et par l'élection de Jean-Louis Testud à la tête de l'ASAM.

Un nouveau bureau est constitué :

- président : Jean-Louis Testud
- vice-président : Alain Féougier
- trésorier : Frédéric Dumas
- trésorier adjoint : Jean-Paul Blanchard

- secrétaire : Pascale Terrasse
- secrétaire adjoint : Max Ladet (site internet)
- président d'honneur : Henri Manent

Activités 2013

- Constitution de l'ASLGF des Cévennes ardéchoises
- Rencontre avec Sabine Buis et Monique Létocart pour trouver une solution à l'enregistrement au registre des commerces et des sociétés pour les groupements forestiers dont les propriétaires des parts sociales sont inconnus.
- Fête du Bois de Mazan : conférence sur la gestion de la forêt et aléas climatiques. A cette occasion est planté un sorbier des oiseleurs en hommage à notre regretté administrateur et ami Henri Manent.
- Le 6 décembre 2013 participation aux assises bi-départementales de la filière bois.
- Le 28 janvier 2014 a été reçue la section BTS de gestion forestière du Lycée Agricole de Sartène de Corse du Sud.
- Actualisation du site internet www.asam07.fr par Max Ladet. Le site est hébergé par une société située à Aubenas depuis 2013.

Activités 2013 par Frédérique Chazal (région Montagne)

- Création de l'ASLGF des Cévennes ardéchoises
Le CRPF a entrepris toutes les actions successives qui ont permis la mise en place de cette structure :
 - questionnaires envoyés sur les communes de Malbosc, Saint Paul le Jeune, Banne, Brahic, Gravières.
 - constitution d'un conseil d'administration
 - aide à la rédaction et diffusion des bulletins d'adhésion
 - relevés des propriétés
 - obtention des mandats de représentation
 - appel d'offre pour plan simple de gestion...
 - montage de dossier pour demandes d'aides...
- visites conseil classiques
- plan de massif à thématique châtaignier en partenariat avec le PNR et la chambre d'agriculture : création d'une association syndicale de gestion forestière (ASLGF) : création d'une cartographie ; le but étant la reconquête de la châtaigneraie en Ardèche pour le bois ou le fruit.
- réunions d'information lors du « mai du châtaignier »
- formation des entrepreneurs des travaux forestiers(ETF)
- réunion sur la restructuration du foncier forestier à Vernon
- fête du bois de Mazan avec la conférence gestion de la forêt et aléas climatiques.

Les activités prévues pour 2014

Les actions commencées en 2013 seront poursuivies en particulier étude et réalisation du premier plan simple de gestion pour l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises.

- 8 séances FOGEFOR
- valoriser ses parcelles suite aux dégâts de neige
- produire du bois de châtaignier

Activités 2013 par Jacques Dégenève (région Aubenas)

- salon Eurobois : en février

- conférence : migration des végétaux et changement climatique avec la participation de météo France
- exploitation à Laurac suite à l'incendie
- participation aux réunions d'information à Ailhon et à la création de l'ASLGF
- réunion sur le foncier à Villeneuve de Berg
- participation aux conférences au « mai du châtaignier »
- fête du bois à Mazan
- participation aux réunions des groupements forestiers (AG et réunions des CA)
- travail avec les élus pour faciliter l'enregistrement des groupements forestiers au registre du commerce et des sociétés.
- rencontre avec le grand public : les paysages forestiers vus par un sociologue, un géologue
- table ronde autour du bois -énergie
- participation à l'accueil du lycée Agricole de Sartène

Intervention de Jean Baptiste Mey qui travaille au PPRDF dont le but est de proposer aux propriétaires actions groupées de mobilisation du bois. Son action se poursuivra en 2014.

Les activités prévues pour 2014

- Réunion d'information à Meyras
- Invitation à Saint Bonnet de Joux pour la foire forestière en juin
- Réunions ayant pour thème les peuplements de chênes
- Plan massif autour du châtaignier
- Réunion chênes truffiers
- ASLGF de la région d'Aubenas

Deuxième résolution : Rapport financier

Le bilan financier présenté par le trésorier fait état d'un fond de roulement de 16 569.45 euros.

Les dépenses en 2013 sont plus importantes suite à l'achat de matériel nécessaire au bon déroulement des conférences et des frais postaux qui ne sont plus pris en charge pour une partie par le CRPF.

Il a été décidé que les cotisations devront être réglées au plus tard le 30 avril. Si cette condition n'est pas remplie le propriétaire ne sera pas couvert par l'assurance responsabilité civile.

Le nombre d'adhérents était de 224 en 2013.

L'Assemblée Générale donne quitus au trésorier pour le bilan financier de l'année 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Troisième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale prend acte du renouvellement statutaire du mandat des administrateurs suivants: Michel Audigier, Guy Delubac, Max Ladet et Pascale Terrasse. Tous acceptent un renouvellement pour une période de trois ans. L'Assemblée Générale confirme le renouvellement de leur mandat.

Frédérique Dubernet de Boscq et Jean-Lucien Dompnier sont nouvellement élus au sein du Conseil d'Administration.

Alain Féougier et Jean-Paul Blanchard sont actuellement administrateurs à l'UFPA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Intervention d'André Charre président des scieurs de l'Ardèche

Comme chaque année il nous donne un aperçu de la conjoncture. Pour les petites entreprises le marché est assez inégal. Les grosses entreprises s'en sortent plutôt bien en raison de l'augmentation des constructions bois et de la place laissée vacante par les Allemands qui se sont tournés vers le marché américain.

Il faut s'inquiéter sur les coupes bois énergie qui pèsent sur le marché. Les politiques semblent à l'écoute ; une rencontre a été organisée à la scierie Beaume entre certains acteurs de la filière bois, Monique Létocard et Sabine Buis.

Intervention de Luc Bouvarel Directeur de la Forêt Privée Française.

La loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt est actuellement débattue à l'assemblée nationale. Les grandes lignes du texte de lois sont :

Au niveau du foncier :

Des modifications seront apportées sur le droit de préemption : les droits de la SAFER seront restreints : la priorité sera donnée aux propriétaires voisins pour les parcelles de surface inférieure à 10ha et le droit de préemption de la SAFER ne s'appliquera plus pour les parcelles cadastrées bois.

Le droit de préférence sera assoupli il ne sera plus nécessaire d'informer tous les propriétaires voisins si l'un d'entre eux se portent acquéreur de la parcelle.

En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. Le droit de préférence s'appliquera aussi pour l'état si une forêt domaniale jouxte la parcelle vendue.

Au niveau de la chasse

L'équilibre sylvo-cynégétique sera décrit dans le programme régional de la forêt et du bois. Le périmètre d'action des ACCA sera redéfini.

Au niveau des documents de gestion

Pour les CBPS il conviendra d'ajouter un programme de coupe et de travaux afin de garantir une gestion durable.

Les groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEFF) encourageront les regroupements de propriétaires forestiers à l'échelle d'un petit massif forestier pour une gestion forestière coordonnée permettant une meilleure mobilisation du bois et une meilleure performance environnementale.

L'État concourt par le *fonds stratégique de la forêt et du bois* au financement de projets d'investissements, prioritairement en forêt, et d'actions de recherche, de développement et d'innovation qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du programme national de la forêt et du bois et des priorités arrêtées dans les programmes régionaux de la forêt et du bois. Ces projets et ces actions visent notamment à améliorer la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Une *réelle trésorerie forestière* réservée aux propriétaires assurés contre la tempête est mise en place.

(Extraits du projet de loi)

Luc Bouvarel évoque la création d'une assurance incendie tempête spécifique destinée aux propriétaires forestiers celle-ci serait 40 % moins chère que celle proposée par Groupama avec des possibilités de choix des garanties et des parcelles assurées.

Il invite les propriétaires à se rapprocher de Forestiers Privés de France Service pour obtenir un devis ou de plus amples informations.

Intervention de Jean-Michel Préault président de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises

L'ASLGF des Cévennes Ardéchoises a été créée en juin 2013, son périmètre s'étend sur les cantons de Joyeuse, Valgorge et des Vans.

Son activité vise à la gestion de parcelles forestières appartenant à de petits propriétaires. L'ASLGF permet aux petits propriétaires jusqu'alors isolés de pouvoir profiter d'un PSG groupé. La gestion sera raisonnée et optimale, chacun pourra accéder aux aides du Conseil Général, de l'expertise de professionnels.

A terme chaque parcelle sera valorisée.

L'ASLG semble être l'alternative à une absence de gestion des parcelles forestières.

Intervention de Xavier Martin Directeur du CRPF Rhône-Alpes

Xavier Martin remercie ses techniciens et souhaite œuvrer pour que les propriétaires puissent être gestionnaires de leurs parcelles

Il faut une réelle concertation entre les politiques, les industries et les différents acteurs de la filière.

Un travail de sensibilisation en amont est nécessaire.

Fait à Aubenas le 12 avril 2014,

Certifié conforme aux votes recueillis auprès des adhérents présents et représentés.

Le président Jean-Louis Testud,

La secrétaire Pascale TERRASSE

